

# **GUIDE DE STYLE ET DE RÉDACTION EN FRANÇAIS**

*du gouvernement du Manitoba*

Décembre 2011

# Introduction

Le *Guide de style et de rédaction en français du gouvernement du Manitoba*, rédigé par le Service de traduction de la Province, a un double objectif : aider les fonctionnaires provinciaux qui sont amenés à écrire en français dans le cadre de leur travail; et uniformiser, autant que possible, les communications écrites en français produites par le gouvernement du Manitoba.

Au fur et à mesure de son élaboration, le *Guide* fournira des réponses aux questions les plus fréquentes concernant la rédaction et la présentation de documents, de textes, de contenu Web et de correspondance en français (ex. : usage des majuscules et des minuscules, écriture des dates, formules d'introduction et de salutation dans les lettres).

Les normes d'écriture prescrites dans le *Guide* sont celles adoptées par le Service de traduction du gouvernement du Manitoba. Elles correspondent aux principales normes en vigueur dans la francophonie canadienne, adaptées, lorsque cela est nécessaire, à la réalité du Manitoba.

Le *Guide* ne prétend pas être exhaustif, d'autant plus que sa rédaction se fera par étapes. Pour toute question non traitée, nous renvoyons à la consultation de la [Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html) au [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html). Pour ce qui concerne les appellations officielles du gouvernement du Manitoba, la [banque de terminologie en ligne bilingue de la Province](http://web15.gov.mb.ca/multiterm/) est une ressource précieuse et fiable. Son adresse est : [web15.gov.mb.ca/multiterm/](http://web15.gov.mb.ca/multiterm/).

Le *Guide* est un projet évolutif à long terme qui sera régulièrement enrichi et mis à jour. Nous encourageons donc les utilisateurs à nous faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions, par courriel à l'adresse suivante : [laurent.gimenez@gov.mb.ca](mailto:laurent.gimenez@gov.mb.ca).

Pour finir, soulignons que si le *Guide* vise à faciliter la rédaction de textes en français dans la fonction publique du Manitoba et à renforcer l'uniformisation de ceux-ci, il n'est en aucun cas un outil destiné à permettre la traduction de documents de l'anglais vers le français, exercice qui relève de la compétence de traducteurs qualifiés.

Bonne consultation!

**LE SERVICE DE TRADUCTION  
DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA**

**LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES  
FRANCOPHONES DU MANITOBA**

# MAJUSCULES ET MINUSCULES

## 1) PRINCIPES DE BASE

Les règles qui régissent l'emploi de la majuscule en français sont complexes et variables. Cependant, on peut éviter la plupart des erreurs en connaissant et en respectant les quelques principes de base suivants :

■ La majuscule est le signe distinctif du nom propre, qu'il s'agisse d'un nom de personne, d'un nom de lieu, ou d'un nom commun assimilé à un nom propre parce qu'il désigne un sujet unique.

*Ex. : Louis Riel, le Manitoba, la Société franco-manitobaine*

■ Il faut éviter de multiplier les majuscules et, dans la mesure du possible, n'employer qu'une seule majuscule par appellation, en général sur le premier mot.

*Ex. : le Comité olympique canadien (et non : le Comité Olympique Canadien)*

■ Si le premier mot est précédé d'un adjectif, celui-ci s'écrit également avec une majuscule.

*Ex. : la Haute Cour de justice*

■ Les articles ne prennent généralement pas la majuscule, sauf lorsqu'ils sont placés en tête de phrase ou lorsqu'ils font partie d'un nom propre.

*Ex. : La directrice habite rue de la Reine, à La Prairie.*

■ Les noms propres gardent toujours la majuscule initiale, même lorsqu'ils font partie d'un nom commun.

*Ex. : le parc Michaëlle-Jean*

■ Il faut toujours respecter l'épellation officielle des noms propres, même si elle est contraire aux règles indiquées ci-dessus.

*Ex. : le Conseil des Arts du Canada (et non : le Conseil des arts du Canada), la Banque Nationale du Canada (et non : la Banque nationale du Canada)*

■ Les majuscules prennent les accents et autres signes graphiques tels que la cédille. Cette règle ne s'applique cependant pas aux sigles.

*Ex. : les Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba (EFM)*

## 2) RÈGLE ABSOLUE

### ■ ON ÉCRIT AVEC UNE MAJUSCULE INITIALE :

Le premier mot d'une phrase après un point, un point d'interrogation, un point d'exclamation ou des points de suspension

Ex. : *Quelle heure est-il? Je ne suis pas sûr... Je crois qu'il est midi.*

**Note :** on ne met pas de majuscule après un point d'exclamation, un point d'interrogation ou des points de suspension **situés à l'intérieur d'une phrase.**

Ex. : *Arrête tout de suite! a crié la mère. Préférez-vous le manteau bleu... ou le rouge? demande le vendeur.*

### Les noms propres

Ex. : *l'ancien premier ministre Joe Clark, l'aéroport Charles-de-Gaulle, le pont Jacques-Cartier, une Toyota, un Airbus*

### Les noms d'habitants, de peuples et d'ethnies

Ex. : *les Canadiens, une Winnipégoise, un Sud-Africain, des Anglo-Saxons, un Oriental, un Autochtone, les Franco-Manitobains*

**Note :** les adjectifs correspondants et les noms de langues s'écrivent en minuscules.

Ex. : *L'économie canadienne est saine. Le français est une langue difficile.*

### Les noms et les adjectifs qui entrent dans la composition des titres honorifiques

Ex. : *Sa Majesté, Votre Grandeur, Son Excellence, Sa Sainteté le pape, Son Éminence le cardinal*

### Les points cardinaux lorsqu'ils servent à désigner un lieu, y compris un pays, une région, une voie de communication ou un bâtiment

Ex. : *l'Afrique du Sud, le pôle Sud, Thompson est située dans le Nord (la région appelée Nord), la région Sud-Ouest, la rue Regent Ouest, la tour Est*

**Note 1 :** les points cardinaux prennent une minuscule lorsqu'ils désignent une direction<sup>1</sup>, une orientation<sup>2</sup> ou une position par rapport à un lieu<sup>3</sup>, auxquels cas ils sont souvent (mais pas toujours) suivis d'un complément introduit par la préposition *de*.  
Ex. : *Ils roulent vers le sud<sup>1</sup>; les quartiers nord<sup>2</sup> de la ville sont les plus pauvres; Anola est situé à l'est<sup>3</sup> de Winnipeg.*

**Note 2 :** les dérivés des points cardinaux (**midi, centre, occident, orient**, etc.) obéissent aux mêmes règles.

Ex. : *les beautés de l'Orient, l'édifice du Centre, ils roulent vers le midi*

Les astres, les planètes, les étoiles, les constellations et les signes du zodiaque

Ex. : la planète Mars, la Voie lactée, la Grande Ourse, elle est Capricorne

**Note** : les mots « soleil », « terre » et « lune » s'écrivent avec une minuscule lorsqu'ils sont employés dans un contexte non scientifique.

Ex. : un coucher de soleil, avoir les pieds sur terre

Les titres d'œuvres d'art, de livres, de films et d'émissions

Ex. : La montagne secrète, Mon oncle Antoine, Ce soir Manitoba, Le petit Robert, Les demoiselles d'Avignon

Le premier nom des titres de journaux et de périodiques, ainsi que l'article et l'adjectif qui précèdent ce nom (s'ils font partie du titre), le cas échéant

Ex. : La Liberté, Le Nouvel Observateur,  
MAIS la Revue québécoise de linguistique (l'article ne fait pas partie du titre)

Les mots « province », « ville », « village », « municipalité » (rurale) et « hôtel de ville » lorsqu'ils désignent une entité administrative ou politique plutôt qu'un lieu

Ex. : la Province a adopté un nouveau budget, la Ville achète un hélicoptère,  
MAIS le Manitoba est une province, j'habite dans la ville de Winnipeg, passer devant l'hôtel de ville

Le mot « administration » lorsqu'il désigne l'ensemble des services publics d'un État

Ex. : L'Administration manitobaine offre des services en ligne.

**Note** : le mot s'écrit sans majuscule lorsqu'il est suivi de l'adjectif « publique ».

Ex. : Il a fait toute sa carrière dans l'administration publique.

Les noms des lois et des règlements

Ex. : le Règlement sur la Commission hippique,  
MAIS la Commission hippique est régie par un règlement

Le mot « état » lorsque qu'il désigne un territoire, son gouvernement ou son administration

Ex. : l'État canadien, un secret d'État, des États souverains,  
MAIS l'état civil, l'état de siège, des états d'âme

Les unités administratives des entreprises, des organismes et des universités

Ex. : la Direction des ressources humaines du ministère des Finances, la Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface

### Les époques, les événements historiques ou religieux et les régimes politiques

Ex. : l'Antiquité, le Moyen Âge, la Belle Époque, les Années folles, la Passion, le 11 Novembre, la Révolution tranquille, la Libération, la Seconde Guerre mondiale, le Grand Dérangement, la Cinquième République (française), le Régime français

**Note** : si le terme est composé d'un nom et d'un **complément de nom**, on ne met pas la majuscule au nom mais à **tous les mots** du complément de nom.

Ex. : la crise d'Octobre, la guerre des Six Jours, la bataille des Plaines d'Abraham, la monarchie de Juillet

### Les noms des fêtes civiles et religieuses

Ex. : Pâques, la Toussaint, les Fêtes, le Nouvel An, le Vendredi saint, le Mardi gras, Noël

**Note** : quand le terme est composé du mot « jour », « fête » ou du nom d'un jour de la semaine, suivi d'un complément, on met la majuscule au complément.

Ex. : la fête des Mères, le jour du Souvenir, le jour de l'An, le mercredi des Cendres

### Le mot « église » lorsqu'il désigne une religion plutôt qu'un lieu

Ex. : un homme d'Église, le protestantisme fait partie des Églises chrétiennes, l'Église catholique compte des millions de fidèles, **MAIS** l'église catholique de Sainte-Anne-des-Chênes est belle; les orthodoxes de Winnipeg prient dans plusieurs églises.

### Dieu et les personnes sacrées dans les religions monothéistes

Ex. : Dieu, le Tout-Puissant, le Prophète, la Providence

**Note 1** : les pronoms et les adjectifs possessifs prennent également une majuscule dans ce cas.

Ex. : Dieu fait connaître Son message. Il n'y a de divinité que Lui.

**Note 2** : ces mots prennent une minuscule lorsqu'ils sont employés dans des expressions courantes.

Ex. : être dans le secret des dieux, nul n'est prophète en son pays

### Les noms des textes et des livres sacrés

Ex. : la Bible, le Coran, l'Ancien Testament

### Les ordres religieux

Ex. : les Sœurs grises, la Compagnie de Jésus (ou les Jésuites), les Petites Sœurs des pauvres,  
 MAIS une sœur grise, des jésuites, une petite sœur des pauvres

#### Les divinités et les peuples mythologiques

Ex. : les Géants, les Titans; Hercule est le fils de Zeus.

**Note** : ces mots prennent une minuscule lorsqu'ils sont employés dans des expressions courantes.

Ex. : Il a une taille de géant; c'est un hercule.

#### Les surnoms de personnages historiques

Ex. : Alexandre le Grand, Guillaume le Conquérant, Jean sans Terre, le Prince noir, le Grand Timonier

#### La première lettre de l'élément particulier des noms de personnages fictifs ou allégoriques

Ex. : le père Noël, la fée Clochette, dame Nature, le Petit Chaperon rouge, Barbe bleue

#### Les mots « Internet » et « Web », parce qu'ils sont considérés comme des noms propres

Ex. : naviguer sur Internet, consulter des sites Web, créer des documents Internet

**Note** : les termes « intranet » et « extranet » sont considérés comme des noms communs; ils s'écrivent donc sans majuscule et prennent un s au pluriel.

Ex. : Les intranets linguistiques sont utiles dans les entreprises.

#### ■ ON ÉCRIT AVEC UNE MINUSCULE INITIALE :

##### Le premier mot d'une phrase après une virgule, un point-virgule ou un deux-points, sauf exception

Ex. : Le chien aboie : il a faim, il a soif; il faut le secourir.

**Note** : si un deux-points est suivi d'une citation complète encadrée par des guillemets, le premier mot de la citation s'écrit avec une majuscule initiale.

Ex. : Elle lui a dit : « L'union fait la force! »

##### Les jours de la semaine et les mois de l'année

Ex. : le mercredi 23 mars 2011

##### Les adjectifs qui renvoient à un peuple, à une ethnie ou à des habitants

Ex. : la littérature canadienne, les cultures autochtones, un Canadien français,  
 MAIS les Canadiens aiment voyager, les Autochtones ont des cultures très anciennes.

### Les noms de langue

Ex. : Il parle russe, j'apprends l'allemand, l'italien est une très belle langue,  
MAIS les Russes ont connu une histoire mouvementée, je connais plusieurs Italiens.

### Les titres de civilité (madame, monsieur, etc.) et les titres de fonction

Ex. : je connais madame Marchand et le docteur Roy; le premier ministre a formé son gouvernement; j'ai rencontré la ministre des Finances, le vérificateur général, le caporal, la directrice des Communications, l'ambassadrice, le président de la SFM.

**Note 1** : lorsqu'on s'adresse directement à la personne, y compris dans la correspondance, on met la majuscule à son titre de fonction ainsi qu'au titre de civilité.

Ex. : Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Directrice générale, Monsieur le Haut-Commissaire, Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, Madame la Gouverneure générale

**Note 2** : les titres de civilité **abrégés** s'écrivent aussi toujours avec une majuscule initiale.

Ex. : J'ai écrit une lettre à M<sup>m</sup>e Marchand.

### Le mot « ministère » (on met la majuscule aux compléments)

Ex. : le ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba

**Note 1** : on peut écrire *ministère* avec une majuscule lorsque le mot, précédé d'un article, est employé seul pour désigner un ministère précis, clairement identifié par le contexte.

Ex. : Le Ministère a lancé ce programme afin de répondre aux besoins des populations rurales.

**Note 2** : on peut désigner un ministère simplement en indiquant les domaines qu'il gère.

Ex. : Travail et Immigration ou Travail et Immigration Manitoba.

### Les noms de monnaies

Ex. : le dollar canadien, le yen

### Les noms des saisons

le printemps, l'automne, l'été, l'hiver

### Le mot « école » et les autres mots désignant un établissement d'enseignement primaire ou secondaire dans les textes courants (on met la majuscule au complément)

Ex. : Il enseigne à l'école Jours de Plaine. Quelle est l'adresse du collège Louis-Riel? J'habite à coté de l'institut collégial Hapnot.



**Note 1** : au Manitoba, cette règle s'applique essentiellement aux écoles françaises et d'immersion, qui portent un nom français ou bilingue. Les écoles anglaises portent un nom entièrement anglais que l'on ne traduit pas.

*Ex. : Elle fréquente la Chief Peguis Junior High (et non : l'école secondaire Chief Peguis).*

Le répertoire complet des écoles du Manitoba (noms officiels) se trouve à l'adresse suivante : [www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/index.html)

**Note 2** : la majuscule s'impose lorsque l'établissement est considéré comme une personne morale dont on cite le **nom officiel** – par exemple lorsque le nom de l'établissement est cité dans un texte à portée juridique comme un contrat, un procès-verbal ou un règlement – ou s'il s'agit de **l'administration** de l'école.

*Ex. : Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du Collège Louis-Riel. L'École Jours de Plaine a embauché deux nouveaux enseignants.*

**Note 3** : les noms des établissements d'enseignement supérieur gardent la majuscule initiale dans tous les contextes.

*Ex. : Il étudie à l'École technique et professionnelle.*

#### Les noms de religions

*Ex. : le christianisme, le judaïsme, l'islam*

#### Les noms des adeptes d'une religion

*Ex. : les musulmans, les catholiques, les calvinistes*

#### Les titres de fonctions religieuses

*Ex. : un prêtre, un rabbin, l'archevêque de Winnipeg*

#### Les noms de personnes, les noms de lieux et les noms commerciaux utilisés comme noms communs

*Ex. : un zodiac, un moteur diesel, du champagne, un frigidaire, du parmesan, du bordeaux, MAIS le système d'exploitation Linux, une Rolls-Royce, la Champagne est une belle région, la ville de Bordeaux*

#### Les espèces animales et végétales, ainsi que les ordres, les classes, les genres et les familles

*Ex. : La grenouille est un batracien; l'aubépine est une rosacée; l'amibe est un protozoaire; une oie blanche, un labrador, un melon, une azalée, des saint-bernards, des siamois*

Les termes désignant les parties d'un ouvrage et qui ne sont pas des titres

*Ex. : livre, chapitre, partie, volume, tableau, figure, graphique, annexe*

Tous les mots suivants, quel que soit le contexte :

**gouvernement** (ex. : le gouvernement du Manitoba), **opposition** (ex. : le chef de l'opposition), **histoire** (ex. : l'histoire du Canada)

### 3) RÈGLE VARIABLE

Les termes qui appartiennent aux catégories ci-dessous s'écrivent avec ou sans majuscule initiale, selon le cas.

Si le terme désigne un **sujet unique**, il est assimilé à un nom propre et s'écrit avec une **majuscule** initiale.

*Ex. : l'Université de Saint-Boniface*

Si le sujet n'a **pas de caractère unique**, le terme qui le désigne est assimilé à un nom commun et s'écrit avec une **minuscule** initiale.

*Ex. : les universités de Saint-Boniface et de Winnipeg (le mot « université » perd son caractère unique)*

Bâtiments publics et monuments

*Ex. : le Palais législatif, le Palais de justice, le Centre des congrès, **MAIS** à Winnipeg, il y a un palais législatif, un palais de justice et un centre des congrès.*

**Note** : si le nom est suivi d'un nom propre (nom de lieu, de personne, etc.), il garde en principe la minuscule et on met la majuscule initiale à ce nom propre.

*Ex. : la tour Eiffel, la cathédrale de Winnipeg, le monument Stephen Juba, le théâtre du Cercle Molière*

Conseils, comités et commissions

*Ex. : la Commission des droits de la personne du Manitoba (il n'y en a qu'une), le Conseil de l'immigration du Manitoba, le Comité économique et social européen, **MAIS** le comité de révision (évaluation foncière) de Saint-Pierre-Jolys (il y en a un dans chaque municipalité), la commission d'approvisionnement en eau de la ville de Carman, le conseil municipal de Winnipeg, le conseil d'administration de Manitoba Hydro*

### Manifestations de toute nature (commerciales, culturelles, sportives, scientifiques, politiques, etc.)

Ex. : le Congrès Canada-France, le Colloque sur la prévention de l'itinérance, la Coupe du monde de ski, les Jeux de la francophonie canadienne, le Salon du livre de Paris, le Grand Prix de Montréal, **MAIS** il présentera une communication à ce colloque; elle ne participe qu'à des congrès de grande envergure; cette écrivaine participe aux salons du livre de Toronto et de Winnipeg.

**Note :** si le nom est précédé d'un adjectif **numéral**, celui-ci ne prend pas de majuscule.

Ex. : la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce

### Prix, distinctions et trophées

Ex. : le Prix de la langue française, le Grand Prix de la critique, l'Oscar du meilleur film étranger, la Médaille militaire

**Note :** si le nom est immédiatement suivi d'un nom propre (nom de lieu, de personne, etc.), il garde la minuscule et on met la majuscule initiale à ce nom propre.

Ex. : le prix Nobel de la paix, le prix Goncourt, la coupe Stanley

### Programmes, plans, opérations, campagnes, projets, etc.

On met la majuscule à ces mots lorsqu'ils font partie du **nom officiel** d'une activité et qu'ils sont suivis d'un adjectif ou d'un complément introduit par une préposition.

Ex. : le Plan vert, le Programme de lutte contre la dépendance

Si le complément n'est pas introduit par une préposition, le mot qui le précède (programme, plan, etc.) ne fait pas partie du nom officiel et, par conséquent, s'écrit en minuscules.

Ex. : le programme Candidats du Manitoba

### Sociétés, organismes, institutions, associations et partis politiques

Ex. : la Caisse populaire de Saint-Boniface, le Musée des beaux-arts de Winnipeg, l'Assemblée législative du Manitoba, le Conseil des ministres du Manitoba, la Cour d'appel du Manitoba, le Parlement, l'Organisation mondiale de la santé, le Nouveau Parti démocratique du Manitoba, l'Hôpital général Saint-Boniface, **MAIS** les çaisses populaires du Manitoba, les conseils des ministres des provinces, les partis néo-démocrates du Canada, elle a travaillé à la cour d'appel du Manitoba et à celle de l'Ontario, les assemblées législatives votent les lois.

### Textes politiques ou administratifs

Ex. : l'Accord de libre-échange nord-américain, la Loi constitutionnelle de 1982 du Canada, les Lignes directrices du Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba, MAIS le Mexique et les États-Unis ont signé un accord de libre-échange; quelles sont les lignes directrices du Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba? (Les mots « accord » et « lignes directrices » perdent leur caractère unique.)

### Unités militaires

Ex. : les Forces canadiennes, le Royal 22<sup>e</sup> Régiment, la 17<sup>e</sup> Escadrille, les Casques bleus, MAIS les missions de ce genre doivent être confiées à une escadrille de renfort.

### Universités canadiennes

Ex. : l'Université Concordia, l'Université du Manitoba, MAIS les universités de Montréal et de Sherbrooke

**Note :** les universités étrangères, qu'elles soient francophones ou que l'on traduise leur nom, ne prennent pas de majuscule au mot « université ».

Ex. : l'université Paris-Sorbonne, l'université de Princeton

Le mot « cabinet » s'écrit avec une majuscule lorsqu'il désigne l'ensemble des ministres d'un gouvernement (le conseil des ministres) et sans majuscule lorsqu'il désigne les membres du personnel d'un ministère.

Ex. : le nouveau Cabinet désigné par Stephen Harper compte 35 ministres. Près de 20 personnes travaillent dans le cabinet de la ministre des Finances.

## 4) CAS PARTICULIERS

### ■ LIEUX PUBLICS ET VOIES DE COMMUNICATION

On écrit l'élément général (*rue, place, parc, etc.*) en minuscules et on met la majuscule aux noms et aux adjectifs qui constituent l'élément particulier (nom propre).

Ex. : le boulevard Provencher, l'avenue Notre Dame, le chemin Dawson, la place Royale, le pont Disraeli

**Note 1 :** au Manitoba, dans la grande majorité des cas, l'élément particulier est le même en anglais et en français.

Ex. : Main Street; la rue Main (et non : la rue Pincipale)

De nombreux équivalents français sont cependant consacrés par l'usage – et souvent validés par les lois et les règlements de la

province – dans les régions de tradition francophone.

Ex. : *le parc de Saint-Vital* (plutôt que : *le parc de St. Vital*)

**Note 2** : les articles et les particules de liaison (*le, du, à, aux, etc.*) restent en minuscules, sauf quand ils constituent le premier mot d'un nom de famille.

Ex. : *l'avenue de la Cathédrale, MAIS le parc La Vérendrye*

**Note 3** : si l'élément général fait partie du nom propre d'un lieu public, d'un immeuble ou d'un ensemble immobilier, il s'écrit avec une majuscule et ne se traduit pas.

Ex. : *l'Esplanade Riel* (qui n'est pas une esplanade mais un pont piétonnier), *Winnipeg Square* (qui n'est pas un square mais un centre commercial)

## ■ NOMS GÉOGRAPHIQUES DÉSIGNANT DES ENTITÉS GÉOGRAPHIQUES

On écrit l'élément général (*océan, baie, barrage, etc.*) en minuscules et on met la majuscule aux noms et aux adjectifs qui constituent l'élément particulier (nom propre).

Ex. : *l'océan Pacifique, la rivière Little Waterhen, le barrage de Shellmouth*

**Note 1** : au Manitoba, dans la grande majorité des cas, l'élément particulier est le même en anglais et en français.

Ex. : *Little Bald Hill; colline Little Bald*

On compte cependant un certain nombre d'exceptions dont les plus courantes sont indiquées dans la liste ci-dessous. Il s'agit d'entités géographiques qui soit sont situées dans des régions désignées bilingues de la province, soit figurent sur la liste des noms géographiques d'intérêt pancanadien du gouvernement fédéral.

### ANGLAIS

Albert Beach  
(locality)

Parks Route

Plum River

Rat River

Red River Floodway

Seine River Diversion

### FRANÇAIS

Plage Albert  
(localité)

route des Parcs

rivière aux Prunes

rivière aux Rats

Canal de dérivation de la rivière Rouge

Canal de dérivation de la rivière Seine

### ***Noms d'intérêt pancanadien***

Lake of the Woods

Red River

lac des Bois

rivière Rouge

La [banque de terminologie en ligne du gouvernement du Manitoba](http://web15.gov.mb.ca/multiterm/) (web15.gov.mb.ca/multiterm/) contient les noms anglais et français de nombreuses entités géographiques de la province, y compris les parcs provinciaux.

La liste des 81 [noms d'intérêt pancanadien](#) figure à l'adresse suivante : [geonames.nrcan.gc.ca/pdf/namesef\\_nomsaf2006.pdf](http://geonames.nrcan.gc.ca/pdf/namesef_nomsaf2006.pdf).

**Note 2 :** les articles et les particules de liaison (*le, du, à, aux*, etc.) restent en minuscules, sauf quand ils constituent le premier mot d'un nom de famille.

*Ex. : la rivière aux Rats, le lac des Bois,  
MAIS le lac Le Gardeur, le mont D'Iberville*

**Note 3 :** si l'élément particulier et l'élément général sont inversés (élément général à la fin), l'élément général prend aussi la majuscule.

*Ex. : les Grands Lacs (élément part. : grands; élément gén. : lacs)*

### ■ NOMS GÉOGRAPHIQUES DÉSIGNANT DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES OU POLITIQUES

En règle générale, les noms géographiques qui désignent une entité administrative ou politique (*ville, village, municipalité, région, province, pays*, etc.) prennent une majuscule à chacun de leurs éléments (sauf aux articles et aux prépositions), et ces éléments sont liés par des traits d'union.

*Ex. : les États-Unis, Trinidad-et-Tobago, Entre-les-Lacs, l'Île-du-Prince-Édouard*

**Note 1 :** bien que les villes, les villages et les municipalités rurales du Manitoba n'aient qu'un seul nom officiel (ex. : St. Pierre-Jolys), des équivalents français sont consacrés par l'usage – et souvent validés par les lois et les règlements de la province – dans les régions désignées bilingues.

*Ex. : Saint-Pierre-Jolys, Sainte-Rose, Sainte-Geneviève*

**Note 2 :** si le nom comprend un point cardinal introduit par *de* ou *du*, les éléments ne sont pas reliés par un trait d'union.

*Ex. : le Dakota du Sud, la Corée du Nord*

**Note 3 :** si le nom commence par un article, celui-ci prend aussi la majuscule et n'est pas suivi d'un trait d'union.

*Ex. : La Nouvelle-Orléans, Les Éboulements*

**Note 4 :** lorsque le nom commence par l'article *Le* ou *Les*, celui-ci se contracte devant les prépositions *de* et *à* et il perd la majuscule.

*Ex. : Je reviens des Éboulements (et non : de Les Éboulements).*

## RESSOURCES EN LIGNE

[Banque de terminologie en ligne du gouvernement du Manitoba](http://web15.gov.mb.ca/multiterm/) :  
web15.gov.mb.ca/multiterm/

Une partie des quelque 30 000 fiches de la banque est consultable par le grand public. On y trouve notamment les noms officiels, en français et en anglais, des divisions scolaires, des ministères, ainsi que des unités administratives et des principaux programmes du gouvernement provincial.

[Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html) :  
www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html

La Banque propose des réponses claires aux questions les plus fréquentes portant sur l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la ponctuation, le vocabulaire, la typographie, les sigles, abréviations et symboles, les noms propres, la prononciation, la rédaction et la communication.

## INDEX

### A

Accord.....	12
Administration.....	5
Association .....	11
Astre .....	5
Avenue.....	12

### B

Barrage .....	13
Bâtiment.....	10
Boulevard .....	12

### C

Cabinet .....	12
Campagne.....	11
Cathédrale .....	10
Centre des congrès.....	10
Collège .....	8
Colloque.....	11
Comité .....	10
Commission .....	10
Conférence .....	11
Congrès.....	11
Conseil .....	10
Conseil d'administration .....	10
Conseil municipal.....	10
Constellation.....	5
Coupe (trophée) .....	11

### D

Deux-points .....	7
Dieu .....	6
Direction (voir Unité administrative) .....	5, 6
Distinction.....	11
Divinité.....	7
Division (voir Unité administrative)... ..	5
Division scolaire.....	15
Docteur.....	8
Dollar .....	8

### E

École .....	8, 9
-------------	------

Église.....	6
Émission (radio/télévision).....	5
Époque .....	6
Espèce (animale ou végétale) .....	9
Esplanade Riel .....	13
État .....	5
Ethnie .....	4, 7
Étoile.....	5
Événement historique.....	6
Extranet.....	7

### F

Faculté (universitaire) .....	5, 6
Fête.....	6
Film .....	5

### G

Gouvernement .....	10
Gouverneur général .....	8

### H

Habitant.....	4, 7
Histoire .....	10
Hôtel de ville.....	5

### I

Institution .....	11
Internet.....	7
Intranet.....	7

### J

Jeux.....	11
Jour .....	7
Journal .....	5

### L

Lac .....	13
Langue .....	8
Lieu public .....	12
Lieutenant-gouverneur .....	8



Ligne directrice .....	12
Livre .....	5, 10
Loi .....	5
Lune .....	5

## M

Madame .....	8
Maître .....	8
Manifestation .....	11
Ministère .....	8
Ministre .....	8
Mois .....	7
Monnaie .....	8
Monsieur .....	8
Monument.....	10
Municipalité.....	5, 14
Mythologie .....	7

## N

Nom géographique.....	13, 14
Nom propre .....	4

## O

Océan.....	13
Œuvre .....	5
Opération .....	11
Opposition (politique) .....	10
Ordre religieux.....	6,7
Organisme .....	11
Oscar .....	11

## P

Palais de justice .....	10
Palais législatif .....	10
Parc.....	12
Parc provincial .....	14
Parti politique.....	11
Pays.....	14
Périodique (publication).....	5
Personnage fictif.....	7
Personnage historique .....	7
Peuple .....	4, 7
Place .....	12
Plan.....	11

Planète .....	5
Point .....	4
Point cardinal .....	4
Point d'exclamation .....	4
Point d'interrogation.....	4
Point de suspension .....	4
Point-virgule .....	7
Pont .....	12
Premier ministre.....	8
Président .....	8
Prix.....	11
Programme.....	11
Projet.....	11
Province.....	5, 14

## R

Régime politique .....	6
Région.....	14
Règlement .....	5, 6
Religion.....	9
Rivière.....	13
Rue .....	12

## S

Saison .....	8
Section (voir Unité administrative) ...	5
Sigle .....	3
Société.....	11
Soleil .....	5

## T

Terre.....	5
Titre de civilité.....	8
Titre de fonction.....	8
Titre honorifique .....	4
Trophée .....	11

## U

Unité administrative.....	5, 6
Unité militaire .....	12
Université .....	12

## V

## MAJUSCULES ET MINUSCULES

Village .....	5, 14
Ville .....	5, 14
Virgule .....	7
Voie de communication .....	12, 13

## W, X, Y Z

Web .....	7
Zodiaque (astres).....	5